

Prêt d'honneur développement

INITIATIVE MONTREUILLOIS

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur développement de Initiative Montreuillois est un prêt personnel aux dirigeants, sans intérêt et sans garantie.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt s'adresse aux entreprises existantes, que les dirigeants aient ou non bénéficié d'un prêt d'honneur à la création.

Les entreprises qui souhaitent se développer doivent être localisée sur l'une des Communautés de Communes Mer et Terres d'Opale, Opale Sud, du Montreuillois, du Canton d'Hucqueliers.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Besoins finançables :

- investissements : matériel, mobilier, agencements, aménagements, véhicules, informatique,
- stocks,
- trésorerie d'exploitation,
- fonds de commerce ou artisanal, parts ou actions de société.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur développement est compris entre 20 000 € et 40 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur développement est remboursable sur 12 à 60 mois avec un différé de remboursement d'un an.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Montreuillois.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Dirigeant

Organisme

INITIATIVE MONTREUILLOIS

- Centre d'Affaires Aéroport International
62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE
Téléphone : 06 89 16 08 47
E-mail : contact@initiative-montreuillois.fr